



Offre 8 :

« La douane mobilise toutes ses composantes en faveur des entreprises »

Mesure 36

Intégrer les évolutions du commerce international dans l’organisation et les méthodes de travail de la douane

Bureau Pilote : Sous-direction A

Bureaux associés : Sous-directions E et F – SGC

1. Indicateur de suivi

	2016	2017	2018
Evolution du nombre de services spécialisés constitués			

Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse

2. Description de la mesure

La douane exerce ses missions en adaptant ses méthodes de travail en continu pour faciliter et fluidifier les échanges tout en garantissant la sécurité des flux.

Dans ce cadre, la douane met en place des pôles de compétences spécialisés afin de fournir une expertise de haut niveau répondant aux besoins des opérateurs. Des centres d’expertise dédiés au dédouanement des opérations d’une filière économique seront créés à partir de 2017.

Par ailleurs, les pôles spécialisés en matière d’énergie seront développés d’ici 2018.

3. Éléments d’information

Un service référent pour les grands comptes (SGC) dédié aux problématiques spécifiques des opérateurs du commerce extérieur les plus importants est mis en place depuis 2016. Quatre centres d’expertise regroupés en secteurs d’activité pour traiter les flux sur le schéma du dédouanement centralisé national du SGC sont ouverts depuis le début de l’année et ils montent progressivement en charge en 2017 (Cf. Mesure 4).

Afin de développer une relation de proximité et soutenir les PME et ETI dans leur expansion à l’international, le réseau des cellules conseil aux entreprises (CCE) est progressivement renforcé dans les bassins économiques importants (Cf. Mesure 3).

En parallèle, la douane dans le cadre de la modernisation de l’action publique poursuit les travaux engagés en matière de simplification au profit des entreprises (GUN, SOPRANO, nCVI, projet CIEL, portail interministériel PUMA, programme “dites-le nous une fois”, programme “100 % démat”, etc.).



Enfin, afin d’offrir une meilleure qualité de service aux entreprises, la professionnalisation des filières fiscales, déjà engagée, se poursuit par la mise en place ou la montée en puissance de structures spécialisées (pôles énergie, service national douanier de la fiscalité routière – SNDFR, etc.).

4. Actions à mettre en œuvre

- Déploiement du SGC (effectif depuis 2016) et de centres d’expertise du dédouanement par filière économique ;
- Développement des démarches personnalisées auprès des PME-ETI ;
- Poursuite des actions de simplification et de dématérialisation des démarches des opérateurs en matière de dédouanement et dans le domaine fiscal (Cf. Mesures 1, 6, 7, 8, 18, 19) : suivi des mesures douanières inscrites parmi les mesures du choc de simplification pour les entreprises (poursuite du déploiement du dédouanement centralisé national, dématérialisation des déclarations en douane à l’exportation pour le fret express);
- Mise en place progressive de pôles énergie.

5. Calendrier et échéances

	2016	2017	2018
Dispositif des grands comptes : SGC et centres d’expertise du dédouanement	SGC	Centres d’expertise	
Renforcement des CCE			
Mise en place du dédouanement centralisé national	1 ^{er} mai 2016		
Création de pôles énergie			

Code couleur : En vert : réalisé / en orange : non réalisé